

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quinze février deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier BÉZIE *ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier CADIOT*, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Gaëlle TERRIEN

Nombre de conseillers

En exercice.....33
Présents.....26
Votants28

DCM n°045/2023 – 9.1.5**Communication externe - adhésion à l'application « IntraMuros » - contrat - signature**

Rapporteur : Madame TERRIEN

IntraMuros est une application mobile mutualisée qui permet aux communes et aux intercommunalités françaises de diffuser leurs informations auprès des citoyens. L'association des Maires de France est partenaire de l'application qui permet notamment d'envoyer des alertes sur le smartphone des administrés, de constituer l'agenda du territoire, de mettre en avant les points d'intérêt touristiques, de proposer des services dématérialisés essentiels pour les administrés et des outils de démocratie participative (annuaire, sondage, signalement, etc.). Les associations, écoles, commerces et médiathèques peuvent ajouter du contenu sous le contrôle de la collectivité. La gendarmerie et d'autres acteurs institutionnels peuvent également être présents sur l'application.

L'application IntraMuros compte aujourd'hui plus de cent cinquante intercommunalités et plus de quatre mille cinq cents communes de 37 à 25 000 habitants adhérentes, dont COUFFÉ, MOUZEIL, OUDON, RIAILLÉ, TEILLÉ, TRANS-SUR-ERDRE et VAIR-SUR-LOIRE.

Le contrat serait établi pour une durée de trois ans ; il prendrait effet à compter du 1^{er} avril 2023 et comprendrait la maintenance et les accès. Le coût de l'adhésion à cette application s'élève à 75,00 euros HT par mois. le règlement du coût d'adhésion serait mandaté une fois par année civile selon l'échéancier suivant :

31 décembre 2023	540,00 euros TTC
30 mars 2024	1 080,00 euros TTC
30 mars 2025	1 080,00 euros TTC
30 mars 2026	270,00 euros TTC

Monsieur LÉPICIER demande des précisions sur cette application.

Considérant l'avis favorable émis par les membres de la commission communale vie locale réunis le 25 janvier 2023,


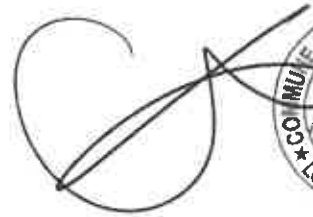
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUIT** l'avis émis par les élus de la commission communale vie locale ;
- **ADHÉRE** à l'application IntraMuros à compter du 1^{er} avril 2023 dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 03 mars 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Gaëlle TERRIEN**



Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
ID : 044-200078079-20230221-DCM045_2023-DE